

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 29 Septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Absents : MM. BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 6/1 : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération n° 7 du 13 Avril 2023, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 9 Novembre 2022 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

.../...

Le tableau des effectifs permanents à Temps Complet est donc arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 7 du 13 Avril 2023		
EMPLOIS FONCTIONNELS :			
Directeur Général des Services	1	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	2	2	2
Directeur des Services Techniques	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE :			
Attaché Hors Classe	1	1	1
Attaché Principal	3	3	3
Attaché	6	6	6
Rédacteur Principal de 1ère Classe	2	2	2
Rédacteur Principal de 2ème Classe	3	3	1
Rédacteur	9	9	7
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	13	13	11
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	22	22	18
Adjoint Administratif	37	37	32

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 7 du 13 Avril 2013		
FILIERE TECHNIQUE :			
Ingénieur Hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	2
Ingénieur	2	3	3
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3
Technicien	7	7	7
Agent de Maîtrise principal	7	7	7
Agent de Maîtrise	5	7	2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	2	2	2
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	36	36	35
Adjoint Technique	56	56	52
FILIERE SOCIALE :			
Educateur de jeunes enfants	3	3	3
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	5	5	4

DELIBERATION N° 6/1 DU 5 OCTOBRE 2023 -

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231005-231005DE_6_1-DE

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème Classe	6	6	4
Agent Social	1	1	1
FILIERE SPORTIVE :			
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	4	4	2
Opérateur Qualifié des Activités Physiques et Sportives	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 7 du 13 Avril 2023		
FILIERE MEDICO-SOCIALE :			
Puéricultrice	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	4	4	3
FILIERE CULTURELLE :			
Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint du Patrimoine	1	1	1
Prof. d'Enseignement Artistique Classe Normale (Arts Plastiques)	1	1	1
Professeur du Conservatoire (emplois spécifiques)	2	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (Arts Plastiques)	1	1	1

BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n° 7 du 13 Avril 2023		
FILIERE POLICE MUNICIPALE :			
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère Classe	1	1	1
Chef de service de Police Municipale	1	1	0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	14	14	8

FILIERE ANIMATION :			
Animateur Principal de 1ère Classe	1	1	1
Animateur Principal de 2ème Classe	3	3	3
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	4	4	3
Adjoint d'Animation	12	12	7
TOTAUX	296	299	248

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DUELLI FONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....